

AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENTS NUMÉROS 2295, 2296, 2297
ENTRÉES EN VIGUEUR**

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 8 décembre 2025, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 2295 intitulé : *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026)*;
- Règlement numéro 2296 intitulé : *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026)*;
- Règlement numéro 2297 intitulé : *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation.*

Les règlements 2296 et 2297 entrent en vigueur le 9 décembre 2025 et le règlement 2295 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026. Les règlements sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 9 décembre 2025.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate